

ARRÊTÉ N° 43 / 2026

COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTÉ portant DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

à M. GARIBALDO Yves, 4^{ème} ADJOINT

M. LE MAIRE de la COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

-Vu la délibération exécutoire du Conseil Municipal N° 40/2026 en date du 25/06/2026 décidant la création d'un poste de 4^{ème} Adjoint au Maire à compter du 01/07/2026,

-Vu le procès-verbal de l'élection d'un adjoint lors de la séance du Conseil Municipal en date du 25/06/2026 constatant l'élection de M. GARIBALDO Yves en qualité de 4^{ème} Adjoint au Maire, à partir du 01/07/2026,

-Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de fonctions et de signature à M. GARIBALDO Yves, 4^{ème} ADJOINT au MAIRE,

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. GARIBALDO Yves, 4^{ème} ADJOINT, est délégué pour remplir les fonctions suivantes :

- **En l'absence de M. LE MAIRE, en l'absence de Mme BIGNARDI Martine, 1^{ère} ADJOINTE , en l'absence de M. CLAPPIER Yves, 2^{ème} ADJOINT, et en l'absence de Mme COMBET-BLANC Françoise, 3^{ème} ADJOINTE**
 - Officier de l'ETAT-CIVIL (authentifier les copies, signer tous documents administratifs relatifs au service de l'ETAT-CIVIL...).
 - Finances Communales, pour ordonnancement des dépenses et émission des titres de recettes sauf les dépenses d'investissement.
 - Urbanisme (signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme).
 - Signer tous les actes notariés pour finaliser les délibérations du Conseil Municipal.

- En sa qualité de 4^{ème} adjoint :

- Responsable du déneigement, en l'absence de M. CLAPPIER Yves, 2^{ème} Adjoint.
- Délégué titulaire au SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (S.P.M.).
- Responsable du personnel municipal du service technique, en l'absence de M. CLAPPIER Yves, 2^{ème} Adjoint.
- Responsable du personnel municipal, du service du Groupe Scolaire (ATSEM) et du service de l'entretien des bâtiments communaux (ADJOINTS TECHNIQUES) en l'absence de Mme BIGNARDI Martine, 1^{ère} Adjointe, en l'absence de M. LE MAIRE et en l'absence de M. CLAPPIER Yves, 2^{ème} Adjoint.

En cas d'absence de M. LE MAIRE, de Mme BIGNARDI Martine, 1^{ère} ADJOINTE, de M. CLAPPIER Yves, 2^{ème} ADJOINT, de Mme COMBET-BLANC Françoise, 3^{ème} ADJOINTE, ces différentes fonctions détaillées dans l'article 1 seront attribuées à M. GARIBALDO Yves, 4^{ème} ADJOINT.

Article 2 : Cette délégation de fonctions et de signature prend effet au 01 JUILLET 2026, comme indiqué sur le Procès-Verbal de l'élection du 4^{ème} Adjoint établi lors de la réunion du Conseil Municipal du 25/06/2026.

Article 3 :

M. Le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, M. GARIBALDO Yves.

Ampliation sera transmise

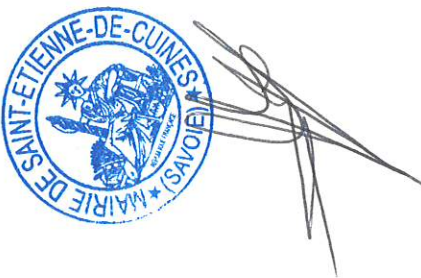
- à Mme la SOUS-PRÉFÈTE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE.
- au SERVICE DE GESTION COMPTABLE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE (S.G.C.), Comptable de la Collectivité.

Fait à ST-ETIENNE-DE-CUINES

Le 30 juin 2026

M. Dominique LAZZARO

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Notifié à l'intéressé le :

30 JUIN 2026

Signature de M. GARIBALDO Yves,

4^{ème} ADJOINT

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. Garibaldo Yves, the 4th adjoint.